

iTunes : la question du mouchard attise le débat

Rappels des faits. Sur un weblog, un auteur commente plutôt favorablement le choix d'Apple d'abandonner les DRM (Digital Right Management) mais dans le même temps, il soulève un autre aspect méconnu du grand public.

La présence d'identifiants directement embarqués dans les morceaux AAC (Advanced Audio Coding) vendus sur la plate-forme iTunes.

Selon son rédacteur, *« les morceaux contiennent des informations personnelles sur les acheteurs, comme leurs nom et adresse e-mail. Ces données sont récupérées lors de l'achat sur la plate-forme iTunes et inscrites dans l'historique du morceau. »*

L'existence de ce mouchard dans les fichiers a provoqué une levée de boucliers de la presse spécialisée, scandalisée par cette intrusion dans la sphère privée. Pourtant, la grande majorité des plates-formes proposant de la musique en ligne procèdent de la sorte.

Pour Michael Gartenberg de Jupiter Research, *« Il y a une forme de tumulte autour du fait qu'iTunes enregistre des informations sur l'acheteur dans un fichier texte dissimulé dans le morceau. Pourtant, il me semble qu'il faut rappeler certains points importants. »*

« D'abord, que ces informations sont enregistrées dans les métadonnées du fichier n'ont aucune influence sur la qualité. Et si jamais ces données sont supprimées, il n'y a pas d'impact sur l'écoute. Si cela avait été le cas, le problème aurait été totalement différent. »

« Ensuite, il s'agit d'une pratique relativement répandue. D'autres vendeurs en ligne procèdent à ce type d'identification de l'acheteur. Apple a toujours procédé de la sorte et il est très simple d'accéder à cette information. Ces données servent principalement à la promotion et au marketing. Si vous voulez les supprimer, cela est possible. »

« Selon moi, la polémique autour de ce fichier est excessive. Si vous vous sentez concernés par ce sujet, c'est probablement parce que l'origine de ce fichier est obscure. Le débat concerne les DRM dans les morceaux pas la vente de morceaux sans copyright. Ou pour m'exprimer différemment, si je retire les cadenas de ma porte, vous ne pouvez toujours pas entrer impunément dans mon domicile et voler ma télévision, » conclut Gartenberg.

Reste que pour donner une autre image, lorsque je vais chez mon disquaire, il ne sort pas le disque de son boîtier pour y graver des données personnelles...

On peut donc dire que cette pratique intrusive est propre à la Toile et au commerce électronique ! Or rien ne semble la justifier, si ce n'est un objectif purement commercial fallacieusement dissimulé sous l'argument *« du mieux servir le client »*. Qui plus est, il existe d'autres moyens pour connaître l'identité d'un acheteur.

Enfin, à long terme cet espionnage pourrait prendre de l'ampleur. Imaginons qu'un internaute

achète un disque d'opéra classique sur iTunes et que son téléphone se mette à le spammer dès que notre mélomane averti passe par hasard devant une agence de voyages proposant des réductions pour visiter la Scala de Milan...